

## FACTURATION ELECTRONIQUE APPEL DE LA CONF

Facturation électronique : encore une contrainte pour les petites entreprises

Présentée comme une simplification administrative, la réforme de la facturation électronique s'annonce en réalité comme une nouvelle contrainte pour les petites entreprises, les artisans et les agriculteurs. À partir de 2026-2027, les professionnels devront obligatoirement passer par des plateformes numériques privées pour émettre et recevoir leurs factures. Une obligation qui risque d'entraîner des coûts supplémentaires, une dépendance accrue aux prestataires privés et une perte d'autonomie dans la gestion quotidienne.

Alors que de nombreuses petites structures manquent déjà de temps, de personnel et de moyens techniques, cette réforme ajoute une couche administrative supplémentaire. Multiplication des outils, complexité des formats, obligation de transmission des données : loin de simplifier, cette réforme risque de compliquer encore davantage le travail des professionnels.

Cette mesure pose également la question de la privatisation d'une mission administrative qui pourrait être assurée par une solution publique gratuite. D'autres pays ont fait le choix de la simplicité et de l'accompagnement, quand la France impose un dispositif complexe, coûteux et contraignant.

Les syndicats dénoncent une réforme déconnectée des réalités du terrain, qui risque d'alourdir les charges, de fragiliser les petites structures et de supprimer des emplois administratifs.

Nous demandons :

Une réforme progressive et concertée

Une plateforme publique gratuite unique

Le maintien de solutions simples pour les petites structures

Un véritable accompagnement des professionnels

Non à la complexité administrative.

Oui à une réforme simple, juste et adaptée aux réalités du terrain.